



Réf. Farde e-Assemblées : 2259184

N° OJ : 6

Projet d'Arrêté - Conseil du 01/07/2019

**Objet :** Asbl "Pro Belgica".- Subside : 1.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les sommes prévues à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2019;

Considérant que l'asbl PRO BELGICA demande un subside de 1.000,00 EUR pour les frais de fonctionnement de 2018 et 2019;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE :

Article 1er.- Un subside de 1.000,00 EUR est octroyé au profit de l'asbl PRO BELGICA.

Article 2.- Ce montant sera engagé à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2019.

Annexes :